



E.A.P. AUDIT
Commissariat aux Comptes-Audit

MIDI-QUERCY ENERGIES CITOYENNES

SCIC SA à capital variable

**Siège social : 3, place de la Halle
82160 CAYLUS**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice de 18 mois clos au 30/06/2020.

Société inscrite à la
Compagnie Régionale
des Commissaires aux
Comptes de Toulouse

2, rue de la Fraternité
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06

Fax : 05.63.91.95.08

eapaudit@orange.fr

SARL au capital de
1.000 €

RCS 813 938 834
MONTAUBAN



MIDI-QUERCY ENERGIES CITOYENNES

SCIC SA à capital variable
Siège social : 3 place de la Halle
82160 CAYLUS

835 040 940 RCS MONTAUBAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice de 18 mois clos au 30/06/2020

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **MIDI-QUERCY ENERGIES CITOYENNES** relatifs à l'exercice de 18 mois clos le **30/06/2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 16 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

EM

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et notamment pour ce qui concerne la valorisation et la comptabilisation de la production immobilisée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre SCIC, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.
- Plus spécifiquement, nous avons analysé projet par projet et validé le montant de la production immobilisée inscrite au bilan de cette année.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS (ANNEXE 1)

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à MONTAUBAN, le 20 septembre 2020

Le Commissaire aux comptes
EAP AUDIT, représenté par


Eric MARENCO

SARL E.A.P AUDIT
Société de Commissaires aux Comptes
2, rue de la Fraternité
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 91 95 06
Fax : 05 63 91 95 08
E-mail : eapaudit@orange.fr

ANNEXE 1

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Midi Quercy Energies Citoyennes

3 place de la halle Mairie 82160 Caylus

Siret 835 040 940

Bilan Actif au 30 juin 2020

Durée	Brut	Amort. Prov.	Net 18 mois	Net N-1 12 mois
Immobilisations incorporelles			0	
Immobilisations corporelles	162 857	8 891	153 966	17 948
Immobilisations financières	500		500	200
Total immobilisations	163 357	8 891	154 466	18 148
Fournisseurs			0	3
Clients	11 622		11 622	
Membres	0		0	2 400
Autres créances	9 555		9 555	4 790
Valeurs mobilières de placement			0	
Disponibilités	66 995		66 995	51 164
Total actif circulant	88 172	0	88 172	58 356
Charges constatées d'avance	565		565	
Total général	252 093	8 891	243 202	76 505

Bilan Passif au 30 juin 2020

	Brut	Reprise	Net	Net-1
Capitaux propres				
- Capital	54 300		54 300	43 950
- Réserve légale				
- Réserves réglementées				
- Autres réserves				
- Report à nouveau	-7 485		-7 485	
- Résultat de l'exercice	-6 235		-6 235	-7 485
- Subventions d'investissement				
Total capitaux propres	40 580	0	40 580	36 465
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées			110 888	
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés			15 174	4 982
Membres - Comptes courants			32 110	
Autres dettes			44 450	35 058
Total dettes			202 622	40 040
Produits constatés d'avance				
Total général			243 202	76 505



Midi Quercy Energies Citoyennes

3 place de la halle Mairie 82160 Caylus

Siret 835 040 940

Compte de résultat 2019- 2020

Durée	N 18 mois	N-1 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Biens	17 349	
Services		
Production immobilisée	8 920	17 948
Subvention d'exploitation reçue	17 800	
Autres produits	360	
Total des produits d'exploitation	44 430	17 948
Achats - Marchandises et matières		
Variation des stocks		
Charges externes	36 259	25 376
Impôts et taxes		
Rémunération du personnel et charges sociales		
Dotations aux comptes d'amortissements	8 891	
Dotations aux comptes de provisions		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation	45 150	25 376
Résultat d'exploitation	-721	-7 428
Produits financiers	4	
Charges financières	5 519	58
Résultat financier	-5 514	-58
Produits exceptionnels divers		
Reprise de subvention d'investissement		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel	0	0
Impôt sur les sociétés		
Résultat	-6 235	-7 485



Midi Quercy Energies Citoyennes

3 place de la halle Mairie 82160 Caylus

Siret 835 040 940

Annexe aux comptes arrêtés au 30 juin 2020

La société Midi Quercy Energies Citoyennes est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) constituée sous forme de société anonyme à capital variable.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2020 qui présentent un résultat de -6 236€ et un total de bilan de 243 202€. Cet exercice à une durée exceptionnelle de 18 mois.

Les comptes sont établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général et en application des règles de base: Continuité de l'exploitation; permanence des méthodes comptables; indépendance des exercices

Les méthodes d'évaluation sont:

Immobilisations

Le coût immobilisé des installations est constitué par le coût d'achat des panneaux, des travaux de mise en état du site (raccordement, terrassement, étude de charge....) et par les honoraires d'étude et de maîtrise d'œuvre nets de subvention.

Les amortissements sont calculés à partir de la date de mise en service; ils sont pratiqués sur le mode linéaire. La durée d'amortissement est de 20 ans , durée du contrat d'obligation d'achat, sauf pour les onduleurs dont la durée de vie est estimée à 12 ans.

Subventions

Les subventions d'investissement sont comptabilisées lors de leur encaissement. Elles sont reprises en résultat sur la durée d'amortissement des immobilisations auxquelles elles sont attachées. Elles correspondent aux subvention 1€ citoyen/ 1€ Région

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées à mesure que sont constatées les dépenses éligibles qui les rendent exigibles.

Information " Covid"

La période de confinement liée au Covid a provoqué le report de la mise en service d'un site qui était prévue pour le 1er semestre 2020. Cette situation exceptionnelle n'a pas d'autre incidence notable sur les comptes.

Analyse des capitaux propres

	Début d'exercice	Augmentat.	Diminution	Fin d'exercice
<i>Nombre de parts de 50€ nominal</i>	879	207		1 086
- Capital	43 950	10 350		54 300
- Réserve légale				0
- Réserves réglementées				0
- Autres réserves				0
- Report à nouveau		-7 485		-7 485
- Résultat de l'exercice	-7 485	-6 235	-7 485	-6 235
- Subventions d'investissement				
Montant reçu				0
Montant repris en résultat				0
Total des capitaux propres	36 465	-3 370	-7 485	40 580



Midi Quercy Energies Citoyennes

3 place de la halle Mairie 82160 Caylus

Siret

835 040 940

Etat des immobilisations au 30 juin 2020

	Début d'exercice	Augment.	Diminution	Fin d'exercice
Immobilisation incorporelles				0
Immobilisation corporelles				
Installations		140 438		140 438
Autres immobilisations				0
Immobilisations en cours	17 948	22 419	17 948	22 419
Immobilisations financières	200	300		500
Total	18 148	163 157	17 948	163 357

Etat des amortissements au 30 juin 2020

	Début d'exercice	Augment.	Diminution	Fin d'exercice
Immobilisation incorporelles				0
Immobilisation corporelles				
Installations		8 891		8 891
Autres immobilisations				0
Immobilisations en cours				0
Immobilisations financières				0
Total	0	8 891	0	8 891

Etat des provisions au 30 juin 2020

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Prov. pour risques et charges				0
Prov. dépréciat. clients				0
Prov. dépréciat. autres créances				0
Total prov. dépréciation	0	0	0	0

Etat des subventions d'investissement au 30 juin 2020

	Début d'exercice	Augment.	Diminution	Fin d'exercice
Subventions reçues				
Subventions reprises				



Midi Quercy Energies Citoyennes

3 place de la halle Mairie 82160 Caylus

Siret 835 040 940

Etat des créances au 30 juin 2020

	Total	A 1 an au +	A + 1 an
Créances financières			
Créances clients	11 622	11 622	
Etat- Taxes à récupérer	3 903	3 903	
Etat- Divers			
Autres organismes publics	5 652	5 652	
Membres		0	
Autres créances			
Total de l'actif circulant	21 177	21 177	0
Charges constatées d'avance	565	565	
Total des créances	21 741	21 741	0

Etat des dettes au 30 juin 2020

	Total	A 1 an au +	Entre 1 an et 5 ans	A + 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maxi à l'origine à + 1 an à l'origine	110 888	5 925	22 212	82 751
Dettes financières	110 888	5 925	22 212	82 751
Fournisseurs	15 174	15 174		
Etat				
Membres -Comptes d'associés	32 110		32 110	
Partenaires financiers				
Autres dettes	44 450			
Dettes d'exploitation	91 734	15 174	32 110	0
Produits constatés d'avance				
Total dettes	202 622	21 099	54 322	82 751



MIDI-QUERCY ENERGIES CITOYENNES

SCIC SA à capital variable
Siège social : 3 place de la Halle
82160 CAYLUS

835 040 940 RCS MONTAUBAN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2020

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Fait à MONTAUBAN, le 20 septembre 2020

Le Commissaire aux comptes
EAP AUDIT, représenté par


Eric MARESCO
SARL EAP AUDIT
Société de Commissaires aux Comptes
2, rue de la Fraternité
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 91 95 06
Fax : 05 63 91 95 08
E-mail : eapaudit@orange.fr

Société inscrite sur la
liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à la
CRCC de Toulouse

2, rue de la Fraternité
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06

Fax : 05.63.91.95.08

eapaudit@orange.fr

SARL au capital de
1.000 €

RCS 813 938 834
MONTAUBAN